

# Androcur : des centaines de femmes prêtes à porter plainte contre l'État français pour défaut d'information

Compte Test - 2024-05-19 21:08:17 - Vu sur pharmacie.ma

Des centaines de femmes se préparent à porter plainte contre l'État français, accusant l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) de ne pas avoir divulgué pendant des années les effets secondaires graves de l'Androcur.

Androcur est une pilule progestative à base d'acétate de cyprotérone qui est actuellement prescrit dans la prise en charge des hirsutismes majeurs d'origine non tumorale ou dans le traitement palliatif anti-androgénique du cancer de la prostate. Ce médicament, présenté comme miraculeux, a pourtant provoqué des tumeurs chez certaines patientes.

Une femme témoigne sur Europe1 avoir découvert une tumeur bénigne dans son cerveau après avoir pris de l'Androcur entre 2013 et 2019, nécessitant une opération urgente. Des centaines d'autres femmes se joignent à elle dans l'intention de poursuivre l'État français en justice pour obtenir réparation.

Depuis 2018, l'ANSM a strictement restreint la prescription de l'Androcur, recommandant l'utilisation de doses minimales et la surveillance par IRM des patientes sous traitement.